Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 90 (1981)
Heft: 4

Artikel: 16 millions de réfugiés
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683217

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réfugiés du monde

16 millions de réfugiés

En 1980, 7,9 millions de réfugiés étaient à la recherche d'un pays d'asile, alors que l'on dénombrait environ 8,1 millions de «réfugiés de l'intérieur», soit des personnes déplacées dans leur propre patrie.
Les motifs d'une telle affluence de réfugiés? La guerre, la misère, les persécutions politiques, l'intolérance religieuse, le racisme. Les foyers de crise étant de plus en plus nombreux, un peu partout dans le monde, il faut aujourd'hui apporter simultanément de l'aide aux réfugiés à différents endroits du globe.

L'aide aux réfugiés revêt différentes formes

Dans sa phase première, l'aide aux réfugiés se veut généralement une aide en cas de détresse et de catastrophe. Il importe alors de sauver des vies et d'assurer aux victimes une protection élémentaire et une certaine sécurité.
Au cours de la deuxième phase, il convient de rechercher et d'appliquer des solutions durables. L'aide aux réfugiés prend alors le caractère d'une aide sociale à long terme.
Ce qu'on entend par «solutions durables»:

- Le rapatriement et le retour volontaires, dépendant de la situation politique régnant dans leur patrie.
- L'installation et l'intégration dans le pays de premier asile, se trouvant en règle générale à proximité immédiate du pays d'origine, dépendant des possibilités d'accueil du pays de premier asile et de son désir d'intégrer des réfugiés.
- L'installation et l'intégration dans un pays de deuxième asile, généralement éloigné du pays d'origine, ou dépendant de la volonté d'accueillir des réfugiés manifestée par ce pays de deuxième asile.

Pour des raisons politiques et militaires, il n'est toutefois souvent pas possible de trouver des solutions durables dans les délais souhaités. Le danger est alors grand de voir une situation provisoire se muer en situation durable.
L'existence des réfugiés, dans un camp ou en dehors d'un camp, se transforme trop fréquemment en un mode d'existence permanente, au ban de la légalité et entraînant toutes les conséquences sociales négatives que provoque un déracinement prolongé.
L'aide aux réfugiés en tant qu'aide d'urgence, aide sociale et aide à l'intégration peut avoir bien des aspects.

Les supports de l'aide apportée aux réfugiés

Le réfugié qui quitte sa patrie a besoin de la protection et de l'aide d'un pays étranger et de sa population.
De leur côté les pays qui ont à faire face à un afflux massif de réfugiés font généralement appel à la solidarité internationale pour surmonter les problèmes qu'ils ont à résoudre.
Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a pour mission de préserver les droits des réfugiés et de trouver à leur intention des pays d'asile. De son côté, le Comité international de la Croix-Rouge assure protection et aide aux réfugiés et aux victimes de persécutions.
L'aide apportée par la Suisse aux réfugiés repose sur quatre piliers principaux. La caractéristique de cette aide est l'étroite liaison existant entre les initiatives officielles et privées.

- Apport d'une aide directe à l'étranger (par le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe de la Confédération, les œuvres d'entraide privées et confessionnelles).
- Aide financière des organisations internationales (HCR, CICR).
- Accueil provisoire de réfugiés en Suisse (responsables: Confédération, cantons, œuvres d'entraide, Service territorial de l'armée).
- Octroi de l'asile en Suisse (responsables: Confédération, cantons, œuvres d'entraide).

La Croix-Rouge suisse est partenaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Gouvernement suisse et du CICR. Les fonds que la Croix-Rouge suisse a utilisés dans le cadre de l'aide apportée aux réfugiés en Suisse et dans le monde ont plus que quintuplé entre 1976 et 1980, passant de 1,5 à 8 millions de francs. La Confédération participe à ces dépenses, mais la majeure partie des fonds provient de la population suisse, des cantons et des communes qui remettent leurs dons directement aux œuvres d'entraide ou à la Chaîne du Bonheur. La générosité dont les uns et les autres font ainsi preuve témoigne de leur compréhension à l'égard du problème des réfugiés considéré à l'échelle mondiale. Elle prouve également la confiance que l'on met dans le travail de la Croix-Rouge suisse. Qu'ils en soient remerciés ici!